

RÈGLEMENT PARIS HIPPIQUES

version : 19-03-2024

1. Définitions et principes généraux

Placer un « **pari** » consiste à miser sur la survenance d'un événement.

Un « **rapport** » est le montant brut, incluant la mise initiale, payé une fois le résultat d'une course connu. Les rapports affichés sur le site sont pour une mise de 1 Euro à l'exception des paris Ze234 et Ze345 pour lesquels les rapports sont affichés pour la mise de base. Les rapports sont toujours exprimés après déduction du prélèvement de la marge de l'opérateur. L'opérateur peut abonder les rapports calculés en particulier si ceux-ci sont inférieurs à 1.

Le « **gain** » est le Rapport moins la mise.

« **Erreur** » est le terme générique employé pour désigner les erreurs d'ordre général, par exemple des noms de chevaux erronés, des résultats annoncés dans un mauvais ordre, une mauvaise numérotation, un programme de courses erroné, une arrivée de course erronée, etc. ainsi que les cas de force majeure.

Le « **résultat** » est le résultat officiel tel qu'indiqué sur Zeturf.

Un pari (cf. Conditions Générales d'Utilisation – CGU- du site) :

- ne peut être placé que par le titulaire de compte ;
- ne peut être validé que s'il est placé sur le site Zeturf ;
- n'est valide qu'après confirmation dudit pari par le titulaire du compte et acceptation de ce pari par Zeturf ;
- est débité du compte de jeu du titulaire ;
- n'est possible que s'il n'excède pas le solde du compte de jeu du titulaire
- peut être déclaré nul dans les cas détaillés ci-après, auquel cas il sera remboursé par Zeturf.

La mise minimale et maximale par type de paris, de courses, d'évènements, est fixée par Zeturf pour l'ensemble des joueurs.

Zeturf annulera un pari, en partie ou en totalité, si :

- le pari a été proposé, placé et/ou accepté en raison d'une erreur ;
- le pari a été placé après le début de l'épreuve concernée ;
- le pari a été placé sur la base d'informations privilégiées, a fait l'objet de trafic d'influence et/ou le résultat a été influencé directement ou indirectement par des actes criminels ;
- la course, support du pari, aura été reconnue comme faisant l'objet de fraudes ou de truccages.

Le rapport est crédité sur le compte de jeu du titulaire.

Lorsque rapport a été crédité sur le compte de jeu d'un titulaire en raison d'une Erreur, Zeturf débitera le compte de ce rapport.

Le nombre de « **partants** » est le nombre de chevaux au départ de la course.

2. Les règles du pari mutuel

Le principe du pari mutuel est le suivant : les gagnants se répartissent les mises enregistrées, par course et par type de pari après déduction des prélèvements de l'opérateur.

Pour certaines courses étrangères, la mutualisation de ces mises est opérée par l'hippodrome. Dans ce cas, certains types de paris peuvent suivre des règles spécifiques décrites dans ce règlement.

Les rapports probables sont donc variables. Ils sont exprimés en multiples de la mise (ex. : 2 signifie un rapport de 2 fois la mise).

Les rapports sont arrondis à la première décimale inférieure.

Un pari est annulable par le joueur jusqu'à 10 minutes avant l'heure de départ théorique de la course. Celui-ci est alors remboursé.

En cas de course annulée, tous les types de paris engagés sur les résultats de cette épreuve sont remboursés.

En cas de report de la course de plus d'une heure et/ou de modification substantielle des conditions de course, conformément aux décisions des sociétés de courses, Zeturf pourra annuler définitivement les paris sur cette course.

Une option dans vos données personnelles vous permet d'annuler automatiquement vos paris (au lieu de les dégrader) qui comportent un non-partant. Cette option porte le nom de 'Paris inaltérables'.

Sauf autrement et explicitement mentionné, Zeturf annulera tous les paris 'Simple Gagnant' et 'Simple Placé' engagés sur un cheval déclaré non-partant.(se reporter aux types de paris ci-après).

Pour l'ensemble des paris Zeturf, les paris seront remboursés s'il n'y a aucune mise gagnante, à l'exception du ZE5 et du ZE5 Ordre (se reporter aux articles associés au ZE5 et au ZE5 Ordre).

3. Les types de paris

Le pari '**Simple Gagnant**' est payable lorsque le cheval sélectionné est déclaré vainqueur de la course.

Zeturf est susceptible de proposer le pari 'Simple Gagnant' pour toutes les courses, pourvu qu'au moins deux chevaux prennent part à la course.

Le pari '**Simple Placé**' est payable lorsque le cheval sélectionné est déclaré premier ou deuxième (lorsque la course comptait à l'ouverture des paris au moins quatre, mais pas plus de sept partants) ou est déclaré premier, deuxième ou troisième (lorsque la course comptait à l'ouverture des paris au moins huit partants).

Zeturf pourra annuler les paris 'Simple Placé' lorsque la course compte moins de quatre chevaux au départ.

Le pari '**ZEShow**' est payable lorsque le cheval sélectionné est déclaré deuxième de la course. En cas de non-partant le pari est annulé et remboursé. Zeturf pourra proposer le pari ZEShow si au moins 3 chevaux sont déclarés partants au moment de l'ouverture des paris.

En cas d'ex aequo sur la première place, les paris 'ZEShow' sont remboursés.

Le pari '**ZECouillon**' est payable lorsque le cheval sélectionné est déclaré quatrième de la course. En cas de non-partant le pari est annulé et remboursé. Zeturf pourra proposer le pari ZECouillon si au moins 8 chevaux sont déclarés partants au moment de l'ouverture des paris.

En cas d'ex aequo sur la troisième place, les paris 'ZECouillon' sont remboursés.

Le pari '**SuperSimple (S4)**' permet de réaliser quatre paris Simples en un seul ticket à partir de 4€ : 1€ sera misé sur chacun des quatre paris : Simple Gagnant, Simple Placé, ZEShow, ZECouillon.

Le 'SuperSimple' est généralement proposé tous les jours sur toutes les courses où les quatre paris simples sont ouverts, ces courses comportant le plus souvent au moins huit partants.

Si le cheval désigné par le parieur est non partant, les quatre paris (Simple Gagnant, Simple Placé, ZEShow et ZECouillon) sont remboursés.

Le pari '**Jumelé Ordre**' est payable lorsque les deux chevaux sélectionnés sont respectivement déclarés premier et deuxième de la course.

Zeturf peut offrir le pari 'Jumelé Ordre' pour les courses avec au moins trois partants.

Zeturf reportera l'enjeu du pari 'Jumelé Ordre' à la masse du pari simple gagnant (au titre du cheval resté partant) si l'un des chevaux sélectionnés est non-partant. En cas de gain le rapport est alors celui du jeu simple gagnant.

Si lors d'une course, moins de deux chevaux atteignent l'arrivée, tous les paris 'Jumelé Ordre' sont remboursés.

Le pari '**Jumelé Gagnant**' est payable lorsque les deux chevaux sélectionnés sont déclarés premier et deuxième de la course, l'ordre exact d'arrivée n'ayant pas d'importance.

Zeturf offre le pari 'Jumelé Gagnant' pour les courses avec au moins huit partants. Zeturf pourra annuler les paris 'Jumelé Gagnant' si la course compte au départ moins de 6 chevaux.

Si un des chevaux sélectionnés est non-partant, Zeturf reporte les enjeux à la masse du pari simple gagnant, au titre du cheval resté partant. En cas de gain le rapport est celui du jeu 'simple gagnant'.

Si lors d'une course, moins de deux chevaux atteignent l'arrivée, tous les paris 'Jumelé Gagnant' sont remboursés.

Le pari '**Jumelé Placé**' est payable lorsque les deux chevaux sélectionnés sont déclarés étant dans les trois premières places de la course, l'ordre exact d'arrivée n'ayant pas d'importance.

Zeturf offre le pari 'Jumelé Placé' pour les courses avec au moins huit partants. Zeturf pourra annuler les paris 'Jumelé Placé' si la course compte 6 chevaux ou moins au départ de la course.

Si un des chevaux sélectionnés est non-partant, Zeturf reporte les enjeux à la masse du pari simple placé, au titre du cheval resté partant. En cas de gain le rapport est celui du jeu 'simple placé'.

Si lors d'une course, moins de deux chevaux atteignent l'arrivée, tous les paris 'Jumelé Placé' sont remboursés.

Si lors d'une course, seuls deux chevaux atteignent l'arrivée, un seul rapport est payé au titre du 'Jumelé Placé'.

Le pari '**ZE2/4**' est payable lorsque les deux chevaux sélectionnés sont déclarés premier, deuxième, troisième ou quatrième, l'ordre exact d'arrivée n'ayant pas d'importance.

Zeturf offre le pari 'ZE2/4' dans toutes les courses comportant au moins 10 partants.

Zeturf pourra annuler les paris 'ZE2/4' si la course compte au départ 7 chevaux ou moins.

Si la combinaison sélectionnée comporte un non-partant, le pari est remboursé. Si moins de deux chevaux composent l'arrivée les paris 'ZE2/4' sont remboursés.

Le pari '**Trio**' est payable lorsque les trois chevaux sélectionnés sont déclarés premier, deuxième et troisième de la course, l'ordre exact d'arrivée n'ayant pas d'importance.

Zeturf offre le pari 'Trio' dans toutes les courses comportant au moins 8 partants. Zeturf pourra annuler les paris 'Trio' si la course compte au départ moins de 6 partants.

Si dans une course un ou plusieurs chevaux sélectionnés dans le pari sont déclarés non partants, Zeturf rétrogradera les combinaisons en jumelé gagnant (un non partant sélectionné) ou en simple gagnant (deux non partants sélectionnés).

Si lors d'une course, moins de trois chevaux atteignent l'arrivée, tous les paris 'Trio' sont remboursés.

Le pari '**TriOrdre**' est payable lorsque les trois chevaux sélectionnés sont déclarés premier, deuxième et troisième de la course, dans l'ordre exact d'arrivée.

Zeturf offre le pari 'TriOrdre' dans certaines courses sélectionnées parmi les courses comportant au moins quatre partants. Au cas où trois chevaux prennent effectivement le départ, Zeturf pourra annuler et rembourser l'ensemble des paris 'TriOrdre' engagés sur cette épreuve.

Si dans une course un ou plusieurs chevaux sélectionnés dans le pari sont déclarés non partants, Zeturf annulera et remboursera les combinaisons comportant des non-partants.

Si lors d'une course, moins de trois chevaux atteignent l'arrivée, tous les paris 'TriOrdre' sont remboursés.

Le pari '**ZE4**' est payable lorsque les quatre chevaux sélectionnés sont déclarés premier, deuxième, troisième et quatrième de la course, l'ordre exact d'arrivée n'ayant pas d'importance.

Zeturf peut offrir le pari 'ZE4' pour les courses avec au moins dix partants.

Zeturf peut annuler le pari 'ZE4' si la course compte au départ moins de huit chevaux.

Si un des chevaux sélectionnés est non-partant, Zeturf reporte les enjeux à la masse du pari Trio, au titre des chevaux restés partants. En cas de gain le rapport est celui du jeu Trio.

Si lors d'une course, moins de quatre chevaux atteignent l'arrivée, tous les paris 'ZE4' sont remboursés.

Le pari '**ZE4Ordre**' est payable lorsque les quatre chevaux sélectionnés sont déclarés premier, second, troisième et quatrième de la course, dans l'ordre exact d'arrivée.

Le 'ZE4Ordre' peut être proposé dans toutes les courses de cinq à onze partants. Zeturf pourra annuler les paris ZE4Ordre si seulement 4 chevaux prennent part à la course.

Seules les combinaisons comportant les quatre premiers de la course dans l'ordre exact d'arrivée donnent droit au paiement d'un rapport.

Le pari 'ZE4Ordre' peut être proposé tous les jours sur une ou plusieurs courses sélectionnées par Zeturf.

En cas de non partant, les combinaisons comprenant le non-partant sont dégradées en Trio Ordre, les combinaisons comprenant plus d'un non-partant sont remboursées.

Si deux chevaux ou plus sélectionnés sont non partants, les paris associés seront remboursés.

Si, dans une course, moins de quatre chevaux sont classés lors de l'arrivée officielle, tous les paris 'ZE4Ordre' enregistrés sur la course sont remboursés.

Le pari '**ZE5**' est payable lorsque les cinq chevaux sélectionnés sont déclarés premier, deuxième, troisième, quatrième et cinquième de la course, l'ordre exact d'arrivée n'ayant pas d'importance.

Zeturf peut offrir le pari 'ZE5' sur une ou deux courses principales de la journée. Le 'ZE5' peut être proposé dans toutes les courses avec au moins 10 partants. Zeturf peut annuler le pari 'ZE5' si la course compte au départ moins de huit chevaux.

Si un des chevaux sélectionnés est non-partant, Zeturf reporte les enjeux à la masse du pari 'ZE4', au titre des chevaux restés partants. En cas de gain le rapport est celui du jeu 'ZE4'.

Si deux des chevaux sélectionnés sont non-partants, Zeturf reporte les enjeux à la masse du pari Trio, au titre des chevaux restés partants. En cas de gain le rapport est celui du jeu Trio.

Si trois des chevaux sélectionnés sont non-partants, Zeturf reporte les enjeux à la masse du pari Jumelé gagnant, au titre des chevaux restés partants. En cas de gain le rapport est celui du jeu Jumelé gagnant.

Si quatre des chevaux sélectionnés sont non-partants, Zeturf reporte les enjeux à la masse du pari Simple gagnant, au titre des chevaux restés partants. En cas de gain le rapport est celui du jeu Simple gagnant.

Si cinq des chevaux sélectionnés sont non-partants, les paris 'ZE5' enregistrés sur la course sont annulés et remboursés.

Si lors d'une course, moins de cinq chevaux atteignent l'arrivée, tous les paris 'ZE5' sont remboursés.

Si aucun parieur ne trouve la bonne combinaison du 'ZE5', les mises sont reportées à titre de cagnotte sur le 'ZE5' principal du lendemain.

ZE5Ordre

Présentation et considérations générales:

Le pari « ZE5 Ordre » est proposé une fois par jour sur l'une des courses principales de la journée.

Le minimum d'enjeu de ce pari est de 2 € et peut être enregistré à 25% de ce minimum d'enjeu, soit 0,50 € si la valeur globale du jeu est supérieure ou égale à 2 €.

Les paris « ZE5 Ordre » peuvent être enregistrés sous forme unitaire, ou sous forme de formules combinés ou champ (partiel ou total).

Le pari « ZE5 Ordre » consiste à désigner cinq chevaux de cette course en précisant leur ordre de classement.

Le pari "ZE5 Ordre" est remboursé si la course est annulée ou si moins de 5 chevaux sont classés à l'arrivée.

Le pari « ZE5 Ordre » propose plusieurs rangs de rapport :

Il donne lieu au rang de rapport « Ordre » si 5 des chevaux choisis occupent les 5 premières places dans l'ordre exact de l'arrivée officielle de la course ;

Il donne lieu au rang de rapport « Désordre » si 5 des chevaux choisis occupent les 5 premières places dans un ordre différent de l'ordre exact de l'arrivée officielle de la course ;

Il donne lieu au rang de rapport « Bloc4 (ou B4) » si 4 des chevaux choisis occupent les 4 premières places, l'ordre d'arrivée n'ayant pas d'importance ;

Il donne lieu au rang de rapport « Bloc3 (ou B3) » si 3 des chevaux choisis occupent les 3 premières places, l'ordre d'arrivée n'ayant pas d'importance ;

Il donne lieu au rang de rapport « Bloc4/5 (ou B4/5) » si 4 des chevaux choisis se sont classés dans les 5 premières places, l'ordre d'arrivée n'ayant pas d'importance. Ce rang de rapport est activé si et seulement s'il n'existe aucun enjeu payable au rang de rapport « ZE5 Ordre ».

Si un pari « ZE5 Ordre » est gagnant pour le rang « Ordre », il n'est plus payable pour l'ensemble des rangs inférieurs.

De même si le pari est non gagnant pour le rang « Ordre », mais gagnant pour le rang « Désordre », il n'est plus payable pour les rangs « B4 », « B3 » et « B4/5 ».

De la même manière si le pari est perdant pour les rangs « Ordre » et « Désordre » mais gagnant pour le rang « B4 », il n'est plus payable pour le rang « B3 » et si le pari est gagnant pour le rang « B3 » il n'est plus payable pour le rang « B4/5 ».

Cagnotte:

De manière discrétionnaire, sur une course donnée, éligible au pari « ZE5 Ordre », Zeturf peut décider d'offrir une « Cagnotte » qui est une somme fixée par Zeturf dont le montant fixe est ajouté aux enjeux à partager exclusivement sur le Rang 1 « Ordre », s'il existe au moins une mise gagnante sur ce rang.

Le cas échéant, l'information sur la mise en jeu d'une « Cagnotte » sur le pari « ZE5 Ordre » est affichée sur le site de Zeturf.

Lorsque la mention « somme minimum à répartir » est affichée sur le site, alors la « Cagnotte » fixée, (cagnotte variable) est ajoutée aux enjeux du pari ZE5 Ordre afin de garantir que ces derniers atteindront le seuil défini.

Le montant ajouté sera à partager exclusivement sur le Rang 1 s'il existe au moins une mise payable.

A défaut de gagnant sur ce rang, la masse de la « Cagnotte » est intégralement rajoutée au « Fond de Dotation Cagnotte du ZE5 Ordre ».

Les montants de la « Cagnotte » sont prélevés sur le « Fond de Dotation Cagnotte du ZE5 Ordre », lui-même alimenté au fur et à mesure du déroulement des « ZE5 Ordre » quotidiens par un pourcentage des enjeux engagés sur le pari « ZE5 Ordre », dénommé « Dotation Cagnotte du ZE5 Ordre ».

Ce pourcentage est variable et proportionnel selon l'atteinte de différents niveaux d'enjeux sur les paris « ZE5 Ordre ». Les pourcentages affectés sont indiqués en Table N°1 à N°5.

Définitions, règles de calcul et calcul des rapports :

Le montant « Masse du ZE5 Ordre » égale la somme des enjeux engagés par les parieurs sur le pari « ZE5 Ordre » de la course en question.

Le montant des « Enjeux Gagnants Ordre » est égal à la somme des enjeux sur les combinaisons payables au rang de rapport « Ordre ».

Le montant des « Enjeux Gagnants Désordre » est égal à la somme des enjeux payables au rang de rapport « Désordre ».

Le montant des « Enjeux Gagnants B4 » est égal à la somme des enjeux payables au rang de rapport « B4 ».

Le montant des « Enjeux Gagnants B3 » est égal à la somme des enjeux payables au rang de rapport « B3 ».

Le montant des « Enjeux Gagnants B4/5 » est égal à la somme des enjeux payables au rang de rapport « B4/5 ».

Les « Enjeux Gagnants Rang 1 » sont égaux aux « Enjeux Gagnants Ordre ».

Les « Enjeux Gagnants Rang 2 » sont égaux aux « Enjeux Gagnants Désordre » auxquels s'ajoutent les « Enjeux Gagnants Rang 1 » x C (où « C » = 50 que divise le produit du nombre de combinaisons effectivement gagnantes de chacun des rangs; en cas de dead-heat, cf ci-dessous).

Les « Enjeux Gagnants Rang 3 » sont égaux aux « Enjeux Gagnants B4 » auxquels s'ajoutent les « Enjeux Gagnants Rang 2 ».

Les « Enjeux Gagnants Rang 4 » sont égaux aux « Enjeux Gagnants B3 » auxquels s'ajoutent les « Enjeux Gagnants Rang 3 ».

Les « Enjeux Gagnants Rang 5 » sont égaux aux « Enjeux Gagnants B4/5 » auxquels s'ajoutent les « Enjeux Gagnants Rang 4 ».

Calcul de la « Masse à répartir du ZE5 Ordre »

Le pourcentage de la « Masse du ZE5 Ordre » correspondant à la « Dotation Cagnotte du ZE5 Ordre » (tel que figurant en Tables N°1 à N°5), est réservé pour constituer la « Dotation Cagnotte du ZE5 Ordre ».

Le montant « Masse à Répartir du ZE5 Ordre » est égal à la « Masse du ZE5 Ordre » de laquelle sont retranchés la « Dotation Cagnotte du ZE5 Ordre » du jour, 80% des « Enjeux Gagnants Rang 3 », 80% des « Enjeux gagnants Rang 4 » et 80% des « Enjeux Gagnants Rang 5 ».

Si le montant ainsi obtenu ne permet pas d'obtenir un résultat supérieur à 0, alors la « Masse à répartir du ZE5 Ordre » est égale à la « Masse du ZE5 Ordre » diminuée de la « Dotation Cagnotte du ZE5 Ordre ».

Calcul des Masses des différents rangs de rapport

Si le montant de la « Masse à Répartir du ZE5 Ordre » est supérieure ou égal à 0, alors : Le montant « Masse du Rang 1 » est égal à R1 de la « Masse à Répartir du ZE5 Ordre » Le montant « Masse du Rang 2 » est égal à R2 de la « Masse à Répartir du ZE5 Ordre ».

Le montant « Masse du Rang 3 » est égal à R3 de la « Masse à Répartir du ZE5 Ordre » auquel s'ajoutent 80% des « Enjeux Gagnants Rang 3 ».

Le montant « Masse du Rang 4 » est égal à R4 de la « Masse à Répartir du ZE5 Ordre » auquel s'ajoutent 80% des « Enjeux Gagnants Rang 4 ».

S'il n'existe aucun enjeu payable au rang de rapport « ZE5 Ordre », le montant « Masse du Rang 1 » est alors égal à 0 et le rang de rapport « B4/5 » est activé.

Le montant « Masse du Rang 5 » est égal à R5 de la « Masse à Répartir du ZE5 Ordre » auquel s'ajoutent 80% des « Enjeux Gagnants Rang 5 ».

Les pourcentages R1, R2, R3, R4 et R5 sont des paramètres définis par l'opérateur dans les tables N°1 à 5 (cf. ci-dessous). Dans tous les cas de figure,

$R1 + R2 + R3 + R4 = 100\%$ dans le cas de mise(s) gagnante(s) au Rang 1 (Table N° 1), ou

$R2 + R3 + R4 + R5 = 100\%$ en l'absence de mise(s) gagnante(s) au Rang 1 (Table N°2), ou

$R3 + R4 + R5 = 100\%$ en l'absence de mise(s) gagnante(s) aux Rangs 1 et 2 (Table N°3), ou

$R4 + R5 = 100\%$ en l'absence de mise(s) gagnante(s) aux Rangs 1,2 et 3 (Table N°4), ou

$R5 = 100\%$ en l'absence de mise(s) gagnante(s) aux Rangs 1,2,3 et 4 (Table N°5)

En l'absence de mise gagnante sur l'ensemble des rangs de rapports (Rangs 1, 2, 3, 4, 5) l'intégralité de la « Masse du ZE5 Ordre », augmentée le cas échéant du montant de la « Cagnotte » engagée sur la course, est

reversée au « Fond de Dotation Cagnotte du ZE5 Ordre ».

Calcul des rapports bruts:

« Rapport B4/5 »

Le montant obtenu en divisant la « Masse du Rang 5 » par les « Enjeux gagnants du Rang 5 » constitue le rapport brut du « Rapport B4/5 » avant prélèvement de la marge de l'opérateur. Rappelons que ce rang de rapport n'est activé que dans le cas où il n'existe aucun enjeu payable au rang de rapport « ZE5 Ordre ».

« Rapport B3 »

Le montant obtenu en divisant la « Masse du Rang 4 » par les « Enjeux gagnants du Rang 4 » et en ajoutant le rapport brut du « Rapport 4/5 » constitue le rapport brut du « Rapport B3 » avant prélèvement de la marge de l'opérateur.

« Rapport B4 »

Le montant obtenu en divisant la « Masse du Rang 3 » par les « Enjeux gagnants du Rang 3 » et en ajoutant le rapport brut du « Rapport B3 » constitue le rapport brut du « Rapport B4 » avant prélèvement de la marge de l'opérateur.

« Rapport Désordre »

Le montant obtenu en divisant la « Masse du Rang 2 » par les « Enjeux gagnants du Rang 2 » et en ajoutant le rapport brut du « Rapport B4 » constitue le rapport brut du « Rapport Désordre » avant prélèvement de la marge de l'opérateur.

« Rapport Ordre »

Le montant obtenu en divisant la « Masse du Rang 1 » par les « Enjeux gagnants du Rang 1 » et en ajoutant le rapport brut du « Rapport Désordre » multiplié par 50 constitue le rapport brut du « Rapport Ordre » avant prélèvement de la marge de l'opérateur.

Les rapports finaux payés aux parieurs sont toujours exprimés après prélèvement, sur les rapports bruts ainsi calculés, de la marge de l'opérateur.

% Affecté	Dotation cagnotte du ZE5 Ordre		R1	R2	R3	R4	R5
Table N°1	6%	puis	15%	35%	20%	30%	
Table N°2	9%	puis		28%	15%	22%	35%
Table N°3	12%	puis			30%	20%	50%

Table N°4	15%	puis				40%	60%
Table N°5	18%	puis					100%

Dans les cas de dead-heat sur l'une ou plusieurs des 5 premières places :

S'il y a N combinaisons différentes gagnantes supportant des enjeux gagnants sur le rang « B4/5 » alors il y a un « Rapport B4/5 » pour chacune des N combinaisons avec : « Rapport B4/5 de la Combinaison » = (« Masse du Rang 5 » / N) / « Enjeux Gagnants du Rang 5 de la Combinaison ». Rappelons que ces cas ne s'appliquent que dans le cas où il n'existe aucun enjeu payable au rang de rapport « Ordre ».

S'il y a N combinaisons différentes gagnantes supportant des enjeux gagnants sur le « B3 » alors il y a un « Rapport B3 » pour chacune des N combinaisons avec : « Rapport B3 de la combinaison » = (somme des « Rapport B3 ») + ((« Masse du Rang 5 » / N) / « Enjeux Gagnants du Rang 5 de la combinaison »).

S'il y a N combinaisons différentes gagnantes supportant des enjeux gagnants sur le « B4 » alors il y a un « Rapport B4 » pour chacune des N combinaisons avec : « Rapport B4 de la combinaison » = (somme des « Rapport B4 ») + ((« Masse du Rang 4 » / N) / « Enjeux Gagnants du Rang 4 de la combinaison »).

S'il y a N combinaisons différentes gagnantes supportant des enjeux gagnants sur le « Désordre » alors il y a un « Rapport Désordre » pour chacune des N combinaisons avec : « Rapport ZE5 Désordre de la combinaison » = (Somme des « Rapport Désordre ») + ((« Masse du Rang 2 » / N) / « Enjeux Gagnants Rang 2 de la combinaison »).

S'il y a N combinaisons différentes gagnantes supportant des enjeux gagnants sur « l'Ordre » alors il y a un « Rapport Ordre » pour chacune des N combinaisons avec : « Rapport Ordre de la combinaison » = ((« Masse du Rang 1 » / N) / « Enjeux Gagnants du Rang 1 de la combinaison ») + (« C » x le maximum des éventuels « Rapport Désordre ») où « C » = 50 que divise le produit du nombre de combinaisons effectivement gagnantes de chacun des rangs.

En cas d'égalité à la 5ème place, alors les combinaisons Ordre, Désordre et B4/5 contenant les 2 chevaux à égalité ne seront pas considérées comme payables.

De même, en cas d'égalité à la 4ème place, les combinaisons B4 contenant les 2 chevaux à égalité ne seront pas considérées comme payables.

Enfin, en cas d'égalité à la 3ème place, les combinaisons B3 contenant les 2 chevaux à égalité ne seront pas considérées comme payables.

Rapports minimum et maximum au « rang Ordre »

Zeturf garantit que :

Le « Rapport Ordre » (avant « Cagnotte ») est au moins 50 fois plus élevé que le « Rapport Désordre » à l'exception des cas de dead-heat sur l'une ou plusieurs des 5 premières places.

Le « Rapport Ordre » (avant « Cagnotte ») est au maximum 120 fois plus élevé que le « Rapport Désordre » .

Si le « Rapport Ordre » est supérieur à 120 fois le « Rapport Désordre », alors :

« Rapport Désordre » = $M / (\text{« Enjeux Gagnants Désordre »} + 120 \times \text{« Enjeux Gagnants Ordre »})$ avec : $M = (\text{« Rapport Ordre »} \times \text{« Enjeux Gagnants Ordre »}) + (\text{« Rapport Désordre »} \times \text{« Enjeux Gagnants Désordre »})$.

« Rapport Ordre » = $120 \times \text{« Rapport Désordre »} + (\text{« Cagnotte du ZE5 Ordre »} / \text{« Enjeux Gagnants Ordre »})$.

Dans les cas de dead-heat sur l'une ou plusieurs des 5 premières places, chaque éventuel « Rapport Ordre » est comparé au minimum des différents « Rapports Désordre ». La « Cagnotte du ZE5 Ordre » est intégré dans chaque « Rapport Ordre » en proportion des « Enjeux Gagnants Rang 1 ».

Non Partant(s)

Le pari « ZE5 Ordre » n'offre pas la possibilité de désigner des chevaux de réserve en cas de non-partant.

En cas d'un cheval non partant dans la combinaison d'un pari de « ZE5 Ordre », le pari est dégradé en « ZE4 » (sans ordre) et ne participe plus aux rangs « B4 », « B3 » et « B4/5 » du « ZE5 Ordre ».

Si 2 chevaux sont non partants, le pari est dégradé en « Trio » (sans ordre), et ne participe plus au « B3 » du « ZE5 Ordre ».

Si 3 chevaux sont non partants, le pari est dégradé en « Jumelé gagnant » Si 4 chevaux sont non partants, le pari est dégradé en « Simple gagnant ».

Dans l'éventualité où la dégradation est impossible parce que le type de pari inférieur n'est pas proposé par l'opérateur alors le pari est remboursé.

Les paris « ZE5 Ordre » ne sont pas dégradés et sont remboursés pour les joueurs qui ont « pari inaltérable » à « Oui » défini dans les paramètres de leur compte.

Le pari '**ZE234**' permet sur un seul ticket de parier : 1 ZE4, 4 Trios et 6 Jumelés Gagnants avec des mises fractionnées.

Pour un pari ZE234 avec une mise de 15€, la répartition est la suivante : 5€ sur le ZE4, 1€ sur chacun des quatre Trios, 1€ sur chacun des six Jumelés Gagnants.

Fréquence : tous les jours sur les principales courses de 14 chevaux et plus.

En cas de non-partant, les combinaisons comprenant le non-partant sont remboursées.

Le pari '**ZE345**' permet sur un seul ticket de parier : 1 ZE5, 5 ZE4 et 10 Trio avec des mises fractionnées.

Pour un pari ZE345 avec une mise de 20€, la répartition est la suivante : 5€ sur le ZE5, 1€ sur chacun des ZE4 et 1€ sur chacun des Trios.

Fréquence : tous les jours sur les principales courses support du ZE5.

En cas de non-partant, les combinaisons comprenant le non-partant sont remboursées.

Le '**CHANCE**' vous permet de demander à Zeturf de sélectionner à votre place une combinaison pour vos paris: Zeturf sélectionnera pour vous, parmi les chevaux favoris de la course, la combinaison dont le rapport probable est le plus élevé à l'instant où vous effectuez votre pari.

CHANCE Total : Zeturf sélectionne pour vous tous les chevaux qui composent votre pari (2 pour un jumelé, 3 pour un trio).

CHANCE Complément : Vous sélectionnez un ou plusieurs chevaux pour votre combinaison et ' CHANCE' complète pour vous afin d'atteindre le nombre de chevaux nécessaire pour effectuer un jeu unitaire (par exemple, vous sélectionnez 2 chevaux pour un Ze5, et ' CHANCE' complétera pour vous en désignant les 3 chevaux supplémentaires).

Par défaut ' CHANCE' vous propose un jeu du montant unitaire minimal du Pari concerné.

Vous pouvez toutefois modifier ce montant, dans la limite des mises plancher et plafond du pari concerné.

Mode de calcul des rapports en cas d'arrivée Dead Heat (Ex aequo):

Dans le cas de plusieurs chevaux classés premiers, le montant de toutes les mises sur les divers chevaux payables est d'abord retiré de la masse à partager.

Le reste ainsi obtenu, que l'on appelle bénéfice à répartir, est divisé en autant de parties égales qu'il y a de chevaux classés premiers.

Chacune de ces parts est à son tour partagée au prorata du nombre des mises sur chacun de ces chevaux.

Les quotients ainsi obtenus, augmentés de l'unité de mise, constituent les rapports bruts pour chacun des chevaux classés premiers.

En cas d'arrivée ' dead heat ' :

Les paris ' Gagnants ' engagés sur tous les chevaux classés à la première place ont droit au paiement d'un rapport ' gagnant'.

Les paris ' ZEShow ' engagés sur tous les chevaux classés à la seconde place ont droit au paiement d'un rapport 'ZEShow'.

Les paris ' ZECouillon ' engagés sur tous les chevaux classés à la quatrième place ont droit au paiement d'un rapport 'ZECouillon'.

Les paris ' Placés ' engagés sur tous les chevaux classés dans les deux ou trois premières places (suivant le nombre de partants - cf supra) ont droit au paiement d'un rapport 'placé'.

Les paris ' Jumelés ', ' Trio ', ' Trio Ordre ', ' ZE4 ', ' ZE4Ordre ', ' ZE5 ' et ' ZE 2/4 ' comportant des chevaux classés respectivement dans les deux, trois, quatre et cinq premières places (suivant le type de pari et le nombre de partants - cf supra) ont droit au paiement d'un rapport.

En cas d'ex aequo sur la dernière place, les combinaisons incluant ensemble les deux ex aequo ne seront en aucun cas considérées comme gagnantes.

Pour le Pari "ZE5Ordre : voir article "ZE5Ordre".

Verticaux Zeturf (ex Grille Zeturf)

Principe d'un pari vertical : Un "Pari Vertical" consiste pour le joueur à trouver des combinaisons gagnantes sur une liste de courses identifiées.

Pour constituer un pari vertical, Zeturf sélectionne sur une journée les courses support du jeu et le type de pari demandé sur chaque course.

Mises et gains

La mise minimum de base d'un pari vertical est de 0.5€ pour le "DAILY" et 0.2€ pour le "MAXI".

Le gain est la somme des mises affectée du taux de redistribution divisé par le nombre de mises gagnantes. Une mise est considérée comme gagnante si elle regroupe l'ensemble des combinaisons gagnantes demandées sur les courses présentées sur le pari vertical.

Zeturf pourra garantir un total de gain minimal.

Le pari sur un pari vertical reste ouvert jusqu'au départ de la 1ère course support du jeu. Le paiement des gains est effectué après l'enregistrement de l'arrivée de la dernière course.

Mode de jeu

Sur chaque course présentée sur le pari vertical, le joueur sélectionne la combinaison gagnante souhaitée et choisit un ou deux chevaux réservistes (de complément) en cas de non-partant.

Si le joueur ne sélectionne pas (ou pas suffisamment) de chevaux de remplacement ou si le ou les chevaux de remplacement sont eux-mêmes non-partants alors les chevaux réservistes sélectionnés par Zeturf s'appliqueront (la liste des chevaux réservistes choisis par Zeturf est affichée sur le site dès le départ de chaque course).

Cas particuliers

En cas d'absence de gagnant >> Si aucun joueur ne gagne, la somme des mises est intégralement reportée sur le pari vertical suivant comportant le même nombre de courses.

En cas d'ex-aequo à l'arrivée>> Le gain est le même pour toutes les mises gagnantes, même dans les cas où il y aurait plusieurs combinaisons gagnantes pour une course donnée.

En cas de non-partants >> En cas de chevaux non-partants, ceux-ci sont remplacés dans les combinaisons jouées par les chevaux réservistes choisis par le joueur ou à défaut choisis par Zeturf.

S'il y a un cheval non-partant dans la combinaison validée par le joueur, alors le premier cheval réserviste sélectionné vient compléter la combinaison. Par exemple : Je valide un jumelé gagnant 1-2, avec en premier cheval réserviste 3 et en second cheval réserviste, le 4. Le cheval 1 est non-partant. Mon jumelé deviendra donc automatiquement 2-3.

Au cas où il y aurait un second non-partant dans la combinaison validée, alors le second cheval réserviste viendra à son tour compléter la combinaison. Par exemple : Je valide un jumelé gagnant 1-2, avec en premier cheval réserviste 3 et en second cheval réserviste, le 4. Les chevaux 1 et 2 sont non-partants. Mon jumelé deviendra donc automatiquement 3-4.

En cas de course annulée >> Si deux courses ou plus composant un pari vertical DAILY sont annulées, alors l'intégralité des mises est remboursée.

Si trois courses ou plus composant un pari vertical MAXI sont annulées, alors l'intégralité des mises est remboursée.

4. Les règles spécifiques / mutualisation sur hippodromes étrangers

Les courses mutualisées sur des hippodromes étrangers sont signalées sur le site de Zeturf.

Afrique du Sud (hippodromes Phumelela)

Dans une réunion, les cotes de la deuxième course ne sont affichées qu'une fois la première course terminée (et ainsi de suite).

Les mises minimales à 0.20€ ne sont pas autorisées.

Les paris ne sont pas dégradables en cas d'un non-partant dans une combinaison.

Rappel : Le nombre de Partants est le nombre au départ de la course.

Jumelé Placé

Si la course a 6 partants ou plus au départ de la course, les 3 premières places sont payées.

Si la course a 5 partants ou moins plus au départ de la course, seule la première place est payée.

Rappel : Le nombre de Partants est le nombre au départ de la course.

Suède (ATG): Paris Verticaux

Le terme 'paris verticaux' est défini dans la partie 'type de paris'.

Le joueur tente de prévoir les chevaux gagnants sur 4 à 8 courses en fonction du type de pari vertical (V4, V5, V65, V64, V75, GS75 et V86 dont les définitions sont données ci-dessous).

Les 'paris verticaux' sont proposés sur les sites Zeturf en partenariat avec ATG, organisme de paris hippiques basé en Suède, définissant pour chaque type de pari vertical les courses supports.

Les différentes courses supports du pari vertical seront alors appelées 'Manches'.

Pour miser sur un pari vertical, le ticket de jeu du joueur doit être validé à la fois par Zeturf et par ATG, cette validation a lieu dès l'enregistrement du pari et en tout état de cause avant la fermeture des paris, au départ de la course.

À titre d'information, le présent règlement des paris verticaux reprend les règles définies par ATG sur le site www.atg.se.

En tout état de cause seul le présent règlement de Zeturf en français régit le contrat de paris avec le joueur.

Mises et Gains

Pour chaque 'manche' composant le pari vertical, le joueur doit choisir un ou plusieurs chevaux sur lequel ou lesquels il souhaite miser.

Si un joueur sélectionne un seul et unique cheval pour chaque 'manche', alors le pari couvre une combinaison.

Si un joueur sélectionne plus d'un cheval dans une ou plusieurs 'manches', alors ce pari contient plusieurs combinaisons possibles et le pari est appelé un 'pari multiple'.

Le nombre de combinaisons gagnantes dans un pari multiple est déterminé par le nombre de combinaisons gagnantes individuellement.

Le nombre de combinaisons dans un 'pari multiple' est déterminé en additionnant les chevaux sélectionnés par le joueur dans chacune des 'manches' puis en multipliant le nombre de sélections sur chaque manche entre eux via la formule suivante:

Nombre de combinaisons jouées = nombre de sélections 'Manche 1' x nombre de sélections 'Manche 2' x ... x nombre de sélections 'Manche finale'.

Le montant de la mise est alors calculé en multipliant le nombre de combinaisons par le montant de la mise unitaire définie par le joueur.

Les gains sont affichés pour le montant de la mise unitaire.

Zeturf pourra garantir un total de gain minimal, au minimum égal à la mise unitaire.

Chevaux de remplacement

Un cheval de remplacement est un cheval sélectionné, mais n'entrant dans la combinaison jouée que si et seulement si un cheval de la combinaison d'origine est déclaré 'non-partant'.

Pour chaque 'manche', en plus des sélections jouées du joueur, jusqu'à deux autres chevaux peuvent être 'sélectionnés' en tant que 'remplaçants' par le joueur après avoir défini un ordre de priorité entre ces 2 'remplaçants'.

Lors de la validation du ticket de jeu, ces chevaux de remplacement ne seront pas comptabilisés dans le calcul du nombre de combinaisons jouées et dans le calcul de la mise.

Après la clôture des paris, Zeturf / ATG communique sur le site www.zeturf.fr une liste de chevaux de remplacement par défaut pour chacune des manches supports du pari vertical, ainsi qu'un ordre de priorité par cheval.

Les chevaux de remplacement par défaut sont utilisés pour remplacer les chevaux déclarés non partants si le joueur n'a pas choisi lui-même de chevaux de remplacement ou si ceux qu'il a choisis sont en nombre insuffisant pour remplacer tous les chevaux déclarés non-partants.

Zeturf/ATG désigne comme chevaux de remplacement par défaut les chevaux les plus souvent pariés (par ordre décroissant d'occurrences sur ce type de pari et dans cette course).

Activation des chevaux de remplacement

Si un cheval de la combinaison jouée est déclaré non-partant, alors le cheval 'remplaçant' sélectionné par le joueur ayant la priorité la plus haute entrera automatiquement dans la combinaison jouée en remplacement du cheval non-partant.

Si le joueur n'a pas sélectionné de remplaçant chevaux de remplacement sur la manche, ou que le nombre de chevaux de remplacement choisi par le joueur est insuffisant ou encore que tous les chevaux de remplacement sélectionnés par le joueur sont eux-mêmes déclarés non-partants, le non-partant de la combinaison du joueur sera remplacé par le 1er cheval de la liste Zeturf/ATG des chevaux de remplacement disponibles (en fonction de l'ordre de priorité défini par Zeturf/ATG).

Annulation d'une mise 'pari vertical'

Un ticket de jeu d'un pari vertical ne peut pas être annulé à l'initiative du joueur une fois qu'il a été enregistré et validé par Zeturf.

Calcul du gain en cas de dead-heat (ex aequo)

En cas de dead-heat à la première place dans une ou plusieurs manches, le calcul du nombre de parts de rapport revenant à un joueur gagnant qui a prévu plus d'un de ces chevaux est effectué en multipliant le rapport par le nombre de chevaux gagnants sélectionnés par le joueur dans chaque manche.

Course à recourir ou report de la course

Si une course est recourue ou tenue à une date ultérieure, alors le résultat de cette course sera inclus dans les paris.

Annulation d'une manche, manche déclarée nulle et manche interrompue

Si une manche est annulée, déclarée nulle ou interrompue sans être reportée (prévue pour être courue ultérieurement), les résultats des autres manches sont déterminants pour déterminer le résultat du pari.

Les chevaux choisis sur cette manche sont considérés comme gagnants. Si toutes les manches sont dans cette situation, les paris sont remboursés.

La même disposition s'appliquera si une course est déclarée nulle ou si aucun cheval ne franchit la ligne d'arrivée comme vainqueur.

Un joueur gagnant, qui a fait deux ou plusieurs sélections sur une telle manche, se verra attribuer un nombre de parts de rapport équivalent.

Suppression d'une ou plusieurs manches

Pour le pari vertical V4, si plus d'une manche a été supprimée ou, dans le cas d'autres catégories de paris verticaux, plus de deux manches ont été supprimées pendant la journée de compétition et si ces manches ne peuvent pas être recourues ou reportées à une date ultérieure, alors les paris seront annulés et les mises seront remboursées.

Pari vertical 'V4' : Le terme 'V4' se réfère à la catégorie de pari vertical où le joueur tente de prévoir les chevaux gagnants dans quatre courses, choisies par l'opérateur de paris, tenues sur le même hippodrome le même jour.

Dans les paris V4, les courses support sont désignées manches et numérotées de 1 à 4.

Mise minimale: la mise minimale du pari vertical 'V4' est de 0.24€.

Combinaison gagnante

Une combinaison est déclarée comme gagnante si cette dernière contient les 4 chevaux vainqueurs des 4 manches constituant le V4.

Si aucune combinaison contenant les vainqueurs des 4 manches du V4 n'a été jouée, les combinaisons jouées contenant les vainqueurs de 3 manches seront déclarées comme gagnantes et à défaut les combinaisons jouées contenant les vainqueurs de 2 manches seront déclarées comme gagnantes et ainsi de suite.

S'il n'y a aucun gagnant, les mises sont remboursées.

Calcul du rapport

Dans un pari vertical V4, le rapport est calculé en divisant le total net des mises par le total de mises gagnantes.

Pari vertical 'V5' : Le terme 'V5' se réfère à la catégorie de pari vertical où le joueur tente de prévoir les chevaux gagnants dans 5 courses tenues sur le même hippodrome le même jour.

Dans les paris V5, les courses support sont désignées manches et numérotées de 1 à 5.

Mise minimale: la mise minimale du pari vertical 'V5' est de 0.12€

Combinaison gagnante

Une combinaison est déclarée comme gagnante si cette dernière contient les 5 chevaux vainqueurs des 5 manches constituant le V5.

Si aucune combinaison contenant les vainqueurs des 5 manches du V5 n'a été jouée, les combinaisons jouées contenant les vainqueurs du plus grand nombre de manches seront déclarées comme gagnantes.

S'il n'y a aucun gagnant, les mises sont remboursées.

Calcul du rapport

Dans un pari vertical V5, le rapport est calculé en divisant le total 'net' des mises par le total de mises gagnantes.

Pari vertical 'V65' : Le terme 'V65' se réfère à la catégorie de pari vertical où le joueur tente de prévoir les chevaux gagnants dans 6 courses tenues sur le même hippodrome le même jour.

Dans les paris V65, les courses support sont désignées manches et numérotées de 1 à 6.

Mise minimale: la mise minimale du pari vertical 'V65' est de 0.12€

Combinaison gagnante

Une combinaison est déclarée comme gagnante si cette dernière contient les chevaux vainqueurs de 5 ou des 6 manches constituant le V65.

Calcul du rapport, Jackpot, Report de fonds

Le calcul des rapports s'effectue de la manière suivante : dans les paris V65, le total net des mises validées sur le pari vertical est divisé en 2 de la façon suivante :

50% sont affectés aux combinaisons de 6 chevaux gagnants ;

50% sont affectés aux combinaisons de 5 chevaux gagnants.

Les sommes ainsi obtenues seront réparties entre les nombres de combinaisons gagnantes dans chaque groupe de rapports respectifs.

Dans les cas où le montant du rapport théorique, calculé par combinaison dans le groupe de rapports '5 gagnants' est inférieur au Rapport Minimum Payable, alors le pari est considéré comme perdant.

Le Rapport Minimum Payable est fixé par l'autorité de régulation suédoise.

Le Rapport Minimum Payable pour le Paris Vertical 'V65' est fixé à 2.4 € (deux euros 40 centimes).

En vertu de la disposition exposée précédemment, les sommes exemptées du paiement seront placées dans une cagnotte, de la même façon, s'il n'y a pas de gagnant dans un ou plusieurs groupes de rapport pour 5 ou 6 gagnants, alors la masse jouée sera, elle aussi, reportée dans une cagnotte.

Zeturf / ATG versera par la suite la ou les cagnottes au rapport pour '6 gagnants' dans un pari V65, organisé dans les douze mois suivants, qui sera proposé par Zeturf à ses parieurs.

Une fois que la ou les cagnottes sont allouées à une réunion support du V65, cette décision ne pourra plus être modifiée.

S'il n'y a pas de gagnant dans un ou plusieurs groupes de rapport pour 5 ou 6 gagnants, alors la masse placée sera reportée sur le groupe de rapport pour '6 gagnants' dans un pari V65 tenu dans les douze mois suivants.

Pari vertical 'V64' : Le terme 'V64' se réfère à la catégorie de pari vertical où le joueur tente de prévoir les chevaux gagnants dans 6 courses tenues sur le même hippodrome le même jour.

Dans les paris V64, les courses support sont désignées manches et numérotées 1 à 6.

Mise minimale: la mise minimale du pari vertical 'V64' est de 0.12€.

Combinaison gagnante

Une combinaison est déclarée comme gagnante si cette dernière contient les chevaux vainqueurs de 4, 5 ou des 6 manches constituant le V64.

Calcul du rapport, Jackpot, Report de fonds

Le calcul des rapports s'effectue de la manière suivante : dans les paris V64, le total net des mises validées sur le pari vertical est divisé en 3 de la façon suivante :

40% sont affectés aux combinaisons de 6 chevaux gagnants ;

20% sont affectés aux combinaisons de 5 chevaux gagnants ;

40% sont affectés aux combinaisons de 4 chevaux gagnants.

Les sommes ainsi obtenues seront réparties entre les nombres de combinaisons gagnantes dans chaque groupe de rapports respectifs.

Dans les cas où le montant du rapport théorique, calculé par combinaison dans le groupe de rapports '5 gagnants' ou dans le groupe '4 gagnants' est inférieur au Rapport Minimum Payable, alors le pari est considéré comme perdant.

Le Rapport Minimum Payable est fixé par l'autorité de régulation Suédoise.

Le Rapport Minimum Payable pour le Paris Vertical 'V64' est fixé à 0.84 € (quatre-vingt-quatre centimes d'euro).

En vertu de la disposition exposée au paragraphe précédent, les sommes exemptées du paiement seront placées dans une cagnotte, de la même façon, s'il n'y a pas de gagnant dans un ou plusieurs groupes de rapport pour 4, 5 ou 6 gagnants, alors la masse jouée sera, elle aussi, reportée dans une cagnotte.

Zeturf / ATG versera par la suite la ou les cagnottes au rapport pour '6 gagnants' dans un pari V64, organisé dans les douze mois suivants, qui sera proposé par Zeturf à ses parieurs.

Une fois que la ou les cagnottes sont allouées à une réunion support du V64, cette décision ne pourra plus être modifiée.

S'il n'y a pas de gagnant dans un ou plusieurs groupes de rapport pour 4, 5 ou 6 gagnants, alors la masse placée sera reportée sur le groupe de rapport pour '6 gagnants' dans un pari V64 tenu dans les douze mois suivants.

Pari vertical 'V75' : Le terme 'V75' se réfère à la catégorie de pari vertical où le joueur tente de prévoir les chevaux gagnants dans 7 courses tenues sur le même hippodrome le même jour.

Dans les paris V75, les courses support sont désignées manches et numérotées 1 à 7.

Mise minimale: la mise minimale du pari vertical 'V75' est de 0.06€.

Combinaison gagnante

Une combinaison est déclarée comme gagnante si cette dernière contient les chevaux vainqueurs de 5, 6 ou des 7 manches constituant le V75.

Calcul du rapport, Cagnotte, Report de fonds

Le calcul des rapports s'effectue de la manière suivante : dans les paris V75, le total net des mises validées sur le pari vertical est divisé en 3 de la façon suivante :

40% sont affectés aux combinaisons de 7 chevaux gagnants ;

20% sont affectés aux combinaisons de 6 chevaux gagnants ;

40% sont affectés aux combinaisons de 5 chevaux gagnants.

Les sommes ainsi obtenues seront réparties entre les nombres de combinaisons gagnantes dans chaque groupe de rapports respectifs.

Dans les cas où le montant du rapport théorique, calculé par combinaison dans le groupe de rapports '5 gagnants' ou '6 gagnants' est inférieur au Rapport Minimum Payable, alors le pari est considéré comme perdant.

Le Rapport Minimum Payable est fixé par l'autorité de régulation suédoise.

Le Rapport Minimum Payable pour le Paris Vertical 'V75' est fixé à 1.8 € (un euro et quatre-vingts centimes).

En vertu de la disposition exposée précédemment, les sommes exemptées du paiement seront placées dans une cagnotte; de la même façon, s'il n'y a pas de gagnant dans un ou plusieurs groupes de rapport pour 5, 6 ou 7 gagnants alors la masse jouée sera elle aussi reportée dans une cagnotte.

Zeturf / ATG versera par la suite la ou les cagnottes au rapport pour '7 gagnants' dans un pari V75 organisé dans les douze mois suivants, qui sera proposé par Zeturf à ses parieurs.

Une fois que la ou les cagnottes sont allouées à une réunion support du V75, cette décision ne pourra plus être modifiée.

S'il n'y a pas de gagnant dans un ou plusieurs groupes de rapport pour 5, 6 ou 7 gagnants, alors l'argent placé sera reporté sur le groupe de rapport pour '7 gagnants dans un pari V75 tenu dans les douze mois suivants.

Pari vertical 'Grand Slam 75 ou GS75' : Le terme 'GS75' se réfère à la catégorie de pari vertical où le joueur tente de prévoir les chevaux gagnants dans 7 courses tenues sur le même hippodrome le même jour.

Dans les paris GS75, les courses support sont désignées manches et numérotées 1 à 7.

Le pari vertical 'GS75' est similaire au pari 'V75', mais il offre une cagnotte garantie minimum à répartir parmi les gagnants des combinaisons de 7 chevaux gagnants.

Mise minimale: la mise minimale du pari vertical 'GS75' est de 0.12€.

Combinaison gagnante

Une combinaison est déclarée comme gagnante si cette dernière contient les chevaux vainqueurs de 5, 6 ou des 7 manches constituant le GS75.

Calcul du rapport, Cagnotte, Report de fonds

Le calcul des rapports s'effectue de la manière suivante : dans les paris GS75, le total net des mises validées sur le pari vertical est divisé en 3 de la façon suivante :

40% sont affectés aux combinaisons de 7 chevaux gagnants ;

20% sont affectés aux combinaisons de 6 chevaux gagnants ;

40% sont affectés aux combinaisons de 5 chevaux gagnants.

Les sommes ainsi obtenues seront réparties entre les nombres de combinaisons gagnantes dans chaque groupe de rapports respectifs.

Dans les cas où le montant du rapport théorique, calculé par combinaison dans le groupe de rapports '5 gagnants' ou '6 gagnants' est inférieur au Rapport Minimum Payable, alors le pari est considéré comme perdant.

Le Rapport Minimum Payable est fixé par l'autorité de régulation suédoise.

Le Rapport Minimum Payable pour le Paris Vertical 'GS75' est fixé à 1.8 € (un euro et quatre-vingts centimes).

En vertu de la disposition exposée précédemment, les sommes exemptées du paiement seront placées dans une cagnotte, de la même façon, s'il n'y a pas de gagnant dans un ou plusieurs groupes de rapport pour 5, 6 ou 7 gagnants, alors la masse jouée sera elle aussi reportée dans une cagnotte.

Zeturf / ATG versera par la suite la ou les cagnottes au rapport pour '7 gagnants' dans un pari GS75 organisé dans les douze mois suivants, qui sera proposé par Zeturf à ses parieurs.

Une fois que la ou les cagnottes sont allouées à une réunion support du GS75, cette décision ne pourra plus être modifiée.

S'il n'y a pas de gagnant dans un ou plusieurs groupes de rapport pour 5, 6 ou 7 gagnants, alors l'argent placé sera reporté sur le groupe de rapport pour '7 gagnants' dans un pari V75 tenu dans les douze mois suivants.

Pari vertical 'V86' : Le terme 'V86' se réfère à la catégorie de pari vertical où le joueur tente de prévoir les chevaux gagnants dans 8 courses courues le même jour. Dans les paris V86, les courses support sont désignées manches et numérotées 1 à 8.

Mise minimale: la mise minimale du pari vertical 'V86' est de 0.03€

Combinaison gagnante

Une combinaison est déclarée comme gagnante si cette dernière contient les chevaux vainqueurs de 6, 7 ou des 8 manches constituant le V86.

Calcul du rapport, Cagnotte, Report de fonds

Le calcul des rapports s'effectue de la manière suivante : dans les paris V86, le total net des mises validées sur le pari vertical est divisé en 3 de la façon suivante :

40% sont affectés aux combinaisons de 8 chevaux gagnants ;

20% sont affectés aux combinaisons de 7 chevaux gagnants ;

40% sont affectés aux combinaisons de 6 chevaux gagnants.

Les sommes ainsi obtenues seront réparties entre les nombres de combinaisons gagnantes dans chaque groupe de rapports respectifs.

Dans les cas où le montant du rapport théorique, calculé par combinaison dans le groupe de rapports '6 gagnants' et '7 gagnants' est inférieur au Rapport Minimum Payable, alors le pari est considéré comme perdant.

Le Rapport Minimum Payable est fixé par l'autorité de régulation suédoise.

Le Rapport Minimum Payable pour le Paris Vertical 'V86' est fixé à 1.8 € (un euro et quatre-vingts centimes).

En vertu de la disposition exposée au paragraphe précédent, les sommes exemptées du paiement seront placées dans une cagnotte, de la même façon, s'il n'y a pas de gagnant dans un ou plusieurs groupes de rapport pour 6, 7 ou 8 gagnants, alors la masse jouée sera, elle aussi, reportée dans une cagnotte.

Zeturf / ATG versera par la suite la ou les cagnottes au rapport pour '8 gagnants' dans un pari V86 organisé dans les douze mois suivants, qui sera proposé par Zeturf à ses parieurs.

Une fois que la ou les cagnottes sont allouées à une réunion support du V86 cette décision ne pourra plus être modifiée.

S'il n'y a pas de gagnant dans un ou plusieurs groupes de rapport pour 6, 7 ou 8 gagnants, alors l'argent placé sera reporté sur le groupe de rapport pour '8 gagnants' dans un pari V86 tenu dans les douze mois suivants.
